HONORAIRES MAXIMUM DE L'AGENCE

TRANSACTION

- Jusqu'à 100 000 € : 10% T.T.C du prix de vente avec un minimum de 4 500 €.
- De 100 001 € à 150 000 € : 8 % T.T.C. du prix de vente.
- De 150 001 € à 200 000 € : 7 % T.T.C du prix de vente.
- De 200 001 € à 400 000 € : 6% T.T.C du prix de vente.
- Au-delà de 400 000 € : 5% T.T.C du prix de vente.

Rémunération à la charge de l'acquéreur sauf convention expresse prévue au mandat.

LOCATION

- *LOCAUX A USAGE D'HABITATION* :

 Les honoraires à la charge du locataire sont de 12.10 € du m² pour la visite, constitution du dossier et rédaction de bail+ 3.03 € du m² pour l'état des lieux.

 Les honoraires à la charge du bailleur sont de 8.5 % T.T.C du loyer annuel charges comprises (comprenant visite, constitution du dossier, rédaction de bail, état des lieux, entremise et négociation).

- *LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL* : 30% T.T.C du loyer annuel charges comprises à la charge du locataire sauf convention expresse prévue au mandat.

GESTION

- *LOCAUX A USAGE D'HABITATION* : 8.40 % T.T.C des sommes encaissées à la charge du bailleur.
- *ASSURANCE LOYERS IMPAYES* : 1.80. % T.T.C du loyer charges comprises à la charge du bailleur.
- *LOYERS IMPAYES + VACANCE LOCATIVE* : 3.50 % T.T.C du loyer charges comprises à la charge du bailleur.